

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Avis du conseil municipal sur l'enquête publique relative au renouvellement d'autorisation environnementale des opérations d'entretien des voies navigables de France N° de délibération : 2026\_6\_1**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	0	15	0	0	0

Le Maire expose à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 26 mars 2026, une enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation environnementale des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France (VNF) s'est déroulée du 20 avril 2026 au 22 mai 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents, donne avis favorable à cette enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_1-DE





Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNE Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la commission communale des Impôts directs**  
**N° de délibération : 2026\_6\_2**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés à savoir :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en double

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour

DECIDE

- de désigner Monsieur Jean-Pierre VAZART, comme président de la commission communale des impôts directs
- de proposer, en nombre double les noms des 6 commissaires titulaires et des 6 suppléants , afin de permettre leur nomination par le Directeur des Services Fiscaux :

1. Marie-Odile Foy
2. Ludovic Gillet
3. Clémence Champion Conejo Bucio
4. Armelle Devanlay
5. Elisabeth Godard
6. Geoffrey Plasson
7. Antoine Genet

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_2-DE

8. Sébastien Daviaux
9. Carine Herbin
10. Laurent Hostomme
11. Laurent Vaillant
12. Jean-Luc Roussel
13. Elodie Jacques
14. Sandrine Journée
15. Jacques Hostomme
16. Nathalie Gillet
17. Vincent Vazart
18. Laurence Jaumotte
19. Reynald Legras
20. Vincent Legras
21. Francis Boyer
22. Martine Boutillat
23. Philippe Daviaux
24. Bruno Gué

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_2-DE

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Fixation du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale**  
**N° de délibération : 2026\_6\_3**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale

Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour

**DECIDE**

- de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le maire de commune
- 8 membres élus par le conseil municipal
- 8 membres nommés par le maire

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_3-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des membres des commissions communautaires**  
**N° de délibération : 2026\_6\_4**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Le Maire expose que le conseil communautaire du 30 avril dernier a approuvé à la majorité des votants (77 voix) la création de 7 commissions permanentes et qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal dans chaque commission.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents, les membres des commissions communautaires permanentes de la communauté d'agglomération Epernay Pays de Chamapagne :

**1- Eau assainissement**

Titulaire : Ludovic GILLET  
Suppléant : Antoine GENET

**2- Politique des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'environnement**

Titulaire : Jean-Luc ROUSSEL  
Suppléante : Armelle DEVANLAY

**3- Economie, tourisme, animation du territoire et gestion des grands évènements (Millésium)**

Titulaire : Ludovic GILLET  
Suppléant : Geoffrey PLASSON

**4- Transports, mobilités voirie (dont transport scolaire)**

Titulaire : Elisabeth GODARD  
Suppléante : Marie-Odile FOY

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_4-DE

**5- Education, santé, cohésion sociale**

Titulaire : Sandrine JOURNE

Suppléante : Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

**6- Espaces aquatiques**

Titulaire : Marie-Odile FOY

Suppléant : Ludovic GILLET

**7- Aménagement, stratégie foncière et équilibre territorial**

Titulaire : Antoine GENET

Suppléante : Carine HERBIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_4-DE

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un correspondant défense**  
**N° de délibération : 2026\_6\_5**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

M. le maire présente à l'assemblée la lettre de Catherine Vautrin, Ministre des Armées et des Anciens Combattants dans laquelle il est demandé de désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Le rôle et les missions du correspondant défense sont préciser dans la fiche pratique annexée au courrier.

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, **M. Ludovic GILLET** est désigné correspondant défense de la commune de Chouilly

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_5-DE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'aide financière pour les travaux de la brasserie au titre du Fonds Vert**  
**N° de délibération : 2026\_6\_6**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Le maire expose à l'assemblée que la commune peut prétendre à une aide financière au titre du fonds vert pour le programme de travaux de rénovation énergétique de l'immeuble sis 24, Grande Rue comprenant un bar/restaurant au rez de chaussée et 2 appartements au premier étage.

Il propose de lancer le dossier de consultation des entreprises pour établir leurs propositions.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Accepte le projet de rénovation énergétique de l'immeuble du 24, Grande Rue ;
- Sollicite une aide financière au titre du fonds vert
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_6-DE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Création poste emploi permanent d'attaché principal**  
**N° de délibération : 2026\_6\_7**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la fonction publique,  
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Un emploi permanent d'attaché principal à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h est créé à compter du 1er juillet 2026.

**ARTICLE 2 :**

L'emploi d'attaché principal relève du grade d'attaché territorial  
L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 791 et l'indice brut 843.

**ARTICLE 3 :** A compter du 1er juillet 2026, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Attachés territoriaux

Grade : attaché principal : - ancien effectif 0 - nouvel effectif : 1

**ARTICLE 6 ou 9 :** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 - 6450

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART, Maire

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_7-DE



**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

**Présents** : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

**Absents** : .

**Représentés** : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Délégation au maire des attributions du conseil municipal retrait délibération n°2026-3-3 du 20 mars 2026**

**N° de délibération : 2026\_6\_8**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Le maire présente à l'assemblée le courrier du service du contrôle de légalité de la préfecture du 18 mai 2026 qui informe que la délibération n°2026-3-3 du 20 mars 2026 relative à la délégation au maire des attributions du conseil municipal, présente une irrégularité et qu'elle doit donc être retirée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide le retrait de la délibération n°206-3-3

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité,

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR

DECIDE :

- de déléguer au maire les attributions suivantes :

**1°** passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de 50 000.00€

**2°** créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**3°** prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières dans la limite de 1 500.00€

**4°** accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges dans la limite de 10000€

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_8-DE

- 5°** décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 6°** fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 7°** fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts dans la limite de 25 000.00€
- 8°** exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 300 000.00€ que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 9°** intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile et de transiger avec les tiers dans la limite de 25 000.00€. Le Maire conservera le libre choix de l'avocat qui défendra les intérêts de la commune.
- 10°** régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000.00€
- 11°** décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de 12 ans maximum.

- de rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_8-DE

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Chouilly**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 MAI 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation 20 mai 2026
------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence, CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, DEVANLAY-MARQUET Armelle, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, HOSTOMME Laurent, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : .

**Madame CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

**N° de délibération : 2026\_6\_9**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	0	15	0	0	0

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents, les membres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Titulaire : Ludovic GILLET
- Suppléant : Antoine GENET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jean-Pierre VAZART,  
Maire



Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 051-215101437-20260526-2026\_6\_9-DE

